



HAL
open science

Facteurs déterminants la comptabilisation des actifs immatériels par les dirigeants des entreprises de l'espace OHADA : cas du Togo.

Komivi Koumagnanou

► To cite this version:

Komivi Koumagnanou. Facteurs déterminants la comptabilisation des actifs immatériels par les dirigeants des entreprises de l'espace OHADA : cas du Togo.. Transitions numériques et informations comptables, May 2018, Nantes, France. pp.cd-rom. hal-01907904

HAL Id: hal-01907904

<https://hal.science/hal-01907904v1>

Submitted on 29 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Facteurs déterminants la comptabilisation des actifs immatériels par les dirigeants des entreprises de l'espace OHADA : cas du Togo.

Komivi KOUMAGNANOU
Enseignant-Chercheur
Docteur en sciences de gestion
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)
Université de Lomé
kkomivi@gmail.com

Résumé

Le cadre comptable OHADA n'est pas épargné des choix de politique de comptabilisation en matière d'actifs immatériels. La nécessité d'opérer un choix de comptabilisation en matière d'actifs immatériels dépend d'un certain nombre de facteurs. Cet article vise à identifier les motivations des dirigeants dans le choix de comptabilisation en matière d'actifs immatériels. Dans une deuxième étape, nous avons décrit la démarche méthodologique de notre travail. Ainsi, nous avons procédé à l'étude empirique qui est à la fois qualitative et quantitative. Les données collectées ont été ensuite analysées. A partir des cas des entreprises, on a constaté que les raisons fiscales, les principes comptables, la logique d'obtention des emprunts, le suivi de la pratique des concurrents, la mise en œuvre des recommandations d'audit, le sens de limiter les revendications salariales poussent les dirigeants à faire des choix de comptabilisation en matière d'actifs immatériels.

Mots clés : actif immatériel, choix de comptabilisation, OHADA.

Abstract

The OHADA accounting framework is not immune from the choice of accounting policies for intangible assets. The need to make an accounting choice for intangible assets depends on a number of factors. This article aims to identify the motivations of managers in the choice of accounting for intangible assets. In a second step, we described the methodological approach of our work. Thus, we proceeded to the empirical study which is both qualitative and quantitative. The collected data was then analyzed. From the companies' case, it was found that the tax reasons, the accounting principles, the logic of obtaining the loans, the follow-up of the practice of the competitors, the implementation of the recommendations of audit, the sense of limiting the wage demands are pushing executives to make accounting choices for intangible assets.

Keywords : intangible assets, accounting choice, OHADA

Introduction

A l'heure de l'économie immatérielle, nous assistons, depuis quelques années, à une montée en puissance du capital immatériel dans l'investissement réalisé par les entreprises. Ainsi, les ressources immatérielles des entreprises connaissent une évolution considérable ; de nombreuses statistiques l'attestent (Rossignol, 2011). Considérées comme stratégiques, celles-ci sont devenues l'une des composantes clés de leur compétitivité, l'un des déterminants de leur performance. Sur le plan comptable, elles constituent un sujet difficile et controversé, tant en ce qui concerne la nature des éléments en cause, que leur dépréciation. Cette évolution a entraîné des conséquences sur les outils comptables de représentation économique des entreprises. Au regard de cela, des organismes professionnels ou réglementaires, nationaux ou internationaux, ont proposé de nouvelles normes comptables portant sur la reconnaissance des dépenses immatérielles dans les comptes des entreprises, et sur la nécessité d'une information claire et précise sur ces dépenses.

Force est de constater qu'aujourd'hui, les investissements immatériels n'ont pas encore une place clairement définie par les cadres comptables. La règle de prudence, c'est-à-dire le passage des dépenses immatérielles en charges, semble l'emporter, et la possibilité d'inscription des dépenses immatérielles à l'actif n'est accordée que d'une manière partielle (Richard, 1997). Par exemple, au niveau du SYSCOHADA il existe de traitements comptables alternatifs pour ces investissements immatériels : le passage en charges ; la comptabilisation en immobilisations incorporelles ; la comptabilisation en charges immobilisées. Néanmoins, ce traitement comptable alternatif des dépenses immatérielles, montrent l'ambiguïté qui entoure la reconnaissance comptable des actifs immatériels. Ce flou relatif que l'on peut constater dans les normes comptables peut être préjudiciable à la qualité de l'information émise par les entreprises.

Dans un monde parfait, les entreprises devraient toutes n'opter que pour un traitement comptable unique, celui qui est le plus informatif économiquement. Or, dans la pratique, on constate que certaines entreprises tirent parti de l'existence de normes comptables alternatives, et utilisent ainsi différentes modalités de comptabilisation, montrant ainsi qu'elles suivent une politique comptable particulière. Notamment, étant donné les différentes options possibles en ce qui concerne le traitement comptable des dépenses immatérielles, on constate en général que les entreprises procèdent à des choix de comptabilisation de

l'immatériel, c'est-à-dire que les décideurs tirent parti des différentes possibilités qui leur sont offertes par les normes.

Plusieurs options existent dans le nouveau système comptable et financier OHADA permettant de choisir entre différentes pratiques comptable. Ces options proposent un traitement de référence et un ou plusieurs traitements alternatifs. Donc, les entreprises de l'espace OHADA devront retranscrire leurs états financiers en expliquant les modalités de passage de l'ancien Syscohada aux nouvelles normes comptables du Syscohada révisé et préciser dans les annexes les méthodes comptables adoptées. La question que nous souhaitons nous poser dans cet article est : qu'est-ce qui motivent les dirigeants à préférer certains choix de comptabilisation des actifs immatériels ?

En général, des conflits d'intérêt apparaissent entre les différentes parties prenantes de l'entreprise autour des options comptables adoptées par les entreprises qui influencent les informations financières diffusées. Pour cela, nous mobilisons l'ensemble de la théorie positive de la comptabilité qui propose un cadre conceptuel permettant d'analyser les pratiques comptables selon les coûts contractuels et les coûts politiques et aussi la théorie institutionnelle qui explique les pressions exercées par l'environnement sur les entreprises afin d'adopter des pratiques comptables similaires. La conjonction de ces deux courants de recherche nous permettra de développer et justifier nos fondements théoriques.

L'intérêt du sujet tient au fait à l'évolution des conditions économiques, financières, sociétales et technologiques qui ont engendré des situations que la comptabilité n'arrive pas traduire dans les états financiers. Ceci entraîne des pressions pour les praticiens comptables. En outre, le sujet à d'intérêt du fait que le système comptable OHADA a modifié la pratique de comptabilisation des actifs matériels pour compter du 1er janvier 2018 pour les entités individuelles ou du 1er janvier 2019 pour les entités groupes ou les entités faisant d'appel public à l'épargne.

Cet article est structuré en quatre (4) parties : fondements théoriques (I), cadre comptable des actifs immatériels (II), méthodologie de la recherche (III) et enfin résultats et discussions (IV).

I Fondements théoriques

Le principal objectif de la comptabilité est de produire une information utile et pertinente pour la prise de décision. Cependant, de nombreuses études (Gordon, 1964 ; Watts et Zimmerman, 1990 ; Fields and al, 2001 ; Casta et Remond 2009 ; Vidal, 2011) soulignent la faible pertinence des données comptables car ces dernières incorporent partiellement ou imparfaitement les informations relatives aux actifs immatériels. Cette défaillance est parfois due à des choix comptables opérés par les dirigeants. Ces choix sont motivés par des facteurs que la théorie contractuelle tente d'expliquer.

En effet, La théorie contractuelle de la comptabilité vise à expliquer les pratiques comptables des entreprises. Elle s'appuie sur la théorie de l'agence et la théorie de la réglementation (Casta, 2000) en insistant sur les conflits d'intérêts entre les dirigeants et les actionnaires d'une part, les dirigeants et les créanciers financiers d'autre part. Partant des hypothèses que les acteurs cherchent à maximiser leur profit et sont également supposés être des opportunistes, les informations comptables sont destinées à réguler et à contrôler les contrats existants entre l'entreprise et les parties prenantes (Marmousez, 2009). Puisque les parties prenantes interviennent dans la préparation de ces informations comptables, elles peuvent les manipuler à leurs propres avantages.

Cette théorie, dans sa vision positive, postule en outre qu'il existe des relations entre les choix comptables et les relations contractuelles entre les différents partenaires de l'entreprise. Initiée par Watts et Zimmerman (1978), la théorie positive de la comptabilité essaie d'expliquer et de prédire les pratiques comptables, en se fondant notamment sur une analyse de processus contractuels au sein de l'entreprise pour aboutir à l'explication du choix des politiques comptables. Les chercheurs se basent sur le concept de la gestion stratégique des revenus (Berland, 2016).

Les travaux de Demaria et Dufour (2007) s'inscrivent dans la même logique que ceux de Watts et Zimmerman (1978). Demaria et Dufour (2007) ont contribué à un ensemble de recherches traitant les choix de méthodes comptables. Ils traitent ce sujet de multiples façons : choix entre deux options comptables, portefeuille de choix comptable. Ils sont rejoints par Vidal (2010) dont les travaux portent sur la gestion des résultats à travers les seuils comptables. Il se base, d'une part, sur l'analyse des objectifs visés par l'entreprise à travers le choix entre les pratiques comptables, et d'autre part, sur les méthodologies statistiques utilisées par les chercheurs. Ce faisant la comptabilisation des actifs immatériels ne se déconnecte pas du cadre institutionnel.

II Cadre comptable des actifs immatériels

Plusieurs travaux ont mis en cause les normes comptables comme l'une des origines de l'insuffisance d'informations sur les intangibles pour deux raisons essentielles. La première raison est que les normes comptables sont très hétérogènes dans ce monde, en particulier lorsqu'il s'agit des actifs immatériels. La deuxième raison est que ces normes exigent des conditions souvent limitées pour la reconnaissance et la comptabilisation des actifs immatériels. En effet, ces actifs immatériels sont obligatoirement passés en charges aux Etats Unis. Tandis que la France continue à offrir des alternatives de traitement de ces actifs entre leur passage en charges et leur activation. Le système comptable tunisien, se réfère à la norme comptable n°6 relative à la comptabilisation des immobilisations incorporelles, tout en faisant recours, également à la norme IAS¹.

On peut dire en conclusion, qu'il existe deux alternatives de comptabilisation des actifs immatériels : Soit l'activation, soit le passage en charges. La décision d'activer ou non ces dépenses est subordonnée à l'appréciation subjective par les dirigeants. Le choix portera soit sur leur comptabilisation en actifs immatériels, soit sur leur passation en charges suivant le cadre comptable régissant les actions comptables dans l'espace qui les régente. Convient-il alors de mettre en exergue le cadre comptable OHADA.

Le Droit comptable OHADA a apporté des innovations pour se mettre en harmonie avec les normes internationales en matière de comptabilisation des actifs immatériels puisque le SYSCOA présentait des failles en la matière. Pour ce faire le cadre comptable OHADA distingue trois catégories d'actifs immatériels :

- charges immobilisées : placées en première rubrique à l'actif du bilan, elles attirent l'attention du lecteur sur leur caractère d'actifs à priori fictif c'est à dire n'ayant aucune valeur de négociation. Ce sont les frais d'établissement, les charges à répartir sur plusieurs exercices, les primes de remboursement des obligations.

¹ Abréviation de International Accounting Standards, IAS est l'ancien nom des normes comptables internationales. Les normes comptables internationales développées à partir du 1^{er} avril 2001 s'appellent IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Certaines IAS ont été remplacées par des IFRS, d'autres sont toujours en vigueur. L'ensemble IAS/IFRS a été imposé comme cadre comptable par l'Union européenne pour les entreprises cotées à partir du 1^{er} janvier 2005,

- immobilisations incorporelles : ce sont des immobilisations immatérielles susceptibles de générer des avantages économiques futurs. Elles regroupent le frais de recherches et de développement, les brevets, licences, concessions et droit similaires, les logiciels, les marques, le fonds commercial, le droit au bail, les investissements de création, les autres droits et valeurs incorporels.
- dépenses immatérielles : des charges par nature liées à la formation, à la publicité commerciale, aux études, recherches et documents.

La conception actuelle c'est-à-dire l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF), a supprimé les charges immobilisées. Ceci laisse deux options aux dirigeants d'entreprises. La conception actuelle des immatériels s'éloigne des éléments réellement identifiables d'un point de vue comptable pour englober des avantages concurrentiels développés et utilisés par l'entreprise. Leymarie (2001) affirme qu'il y a un retard dans les pratiques de comptabilisation des investissements immatériels bien que les entreprises consacrent une part de plus en plus croissante de leurs investissements dans les activités immatérielles, ce qui entraîne plusieurs effets pervers : les bilans financiers sont faussés par les lacunes de comptabilisation des actifs incorporels, tels que la compétence et l'expérience (Triolaire, 1994). Ce qui laisse place aux choix comptable.

Selon Casta (1997), la politique comptable est l'ensemble des choix faits par les dirigeants sur des variables comptables qui conduisent, dans le respect des contraintes réglementaires, à façonner le contenu ou la forme des états financiers publiés. L'existence d'une politique comptable n'est pas un fait étonnant, du moment qu'au sein du système de normes et de règles comptables, on relève des marges de choix. L'existence de ces marges de choix et le risque d'excès de telles politiques entravent une évolution de la réglementation comptable nationale et même internationale pour assurer une meilleure comparabilité des états financiers dans le temps et dans l'espace d'une part, et la limitation des formes de création comptable d'autre part (Chabrak, 2000). Pour éclairer cette évolution souhaitable de la réglementation, il faut comprendre au mieux les déterminants des choix de politiques comptables en matière de comptabilisation des actifs immatériels.

III Méthodologie de la recherche

Afin d'apporter des réponses à la question de recherche, une approche quali-quantitative a été utilisée. Il s'agit d'un entretien avec les dirigeants pour comprendre leur comportement en matière de choix comptable. Cet entretien est suivi après collecte de données par questionnaire.

Notre choix s'est porté vers une approche qualitative pour certaines raisons. La première est liée au fait que les travaux de recherche autour de choix de comptabilisation des actifs immatériels dans le contexte Togolais semblent être inexistant. Avoir recours à une approche qualitative doit pouvoir permettre d'explorer, de développer des hypothèses dans ce nouveau domaine (Miles et Huberman, 2003). La seconde raison concerne la découverte de facteurs explicatifs à la pratique de choix de comptabilisation des actifs immatériels (Berland et al., 2016). Hamza (2012) utilise une démarche qualitative compte tenu du fait que les raisons susceptibles d'expliquer le choix de comptabilisation des actifs immatériels peuvent différer d'un contexte à l'autre. L'utilisation de l'approche qualitative a permis d'obtenir une compréhension fine et profonde (Gavard-Perret et al., 2012) du choix de comptabilisation des actifs immatériels.

En matière d'approche qualitative, il est important de s'intéresser à l'échantillon de la recherche et à la méthode d'analyse retenue. En ce sens six (6) grandes entreprises (GE) au Togo ont été la base de l'aspect qualitatif de notre étude avec une collecte circonscrite à Lomé. Leur sélection a suivi la technique de convenance à partir de la base des entreprises de la direction de l'Institut National de Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). La collecte des données qualitatives s'est effectuée à travers les entretiens individuels approfondis à l'aide d'un guide semi structuré. Au cours des entretiens, des questions ouvertes ont été posées afin de permettre aux directeurs financiers interrogés de s'exprimer librement. Ainsi, des questions touchant les raisons de choix de comptabilisation des actifs immatériels ont été abordées. Ces questions ont permis également de discuter avec les directeurs financiers sur les facteurs explicatifs du choix de comptabilisation des actifs immatériels suivant les recommandations de Stolowy et Bréton (2003). Selon eux, la personne capable de nous donner les explications liées au choix de comptabilisation des actifs immatériels serait les directeurs financiers dans les entreprises, car c'est une activité qui leur est destinée. Les directeurs financiers des entreprises togolaises sont contactés pour la collecte. Cependant, une certaine réticence a été observée de leur part lorsqu'ils sont sollicités. Cela a donc conduit à faire intervenir d'autres catégories de personnes comme les

auditeurs. En définitive, quatre (4) entretiens sont réalisés avec les directeurs financiers et deux (2) avec les auditeurs. Ces entretiens ont été réalisés sur les lieux de travail des interviewés. La durée maximale de l'entretien est de 00 heures 49 minutes.

L'analyse des données qualitatives a consisté à la transcription et le codage des interviews suivi d'une analyse de contenu. Cette méthode d'analyse est retenue car, comme le précise Bardin (2003), elle permet de mettre en confrontation les propos des différents acteurs concernant une thématique précise, afin de faire ressortir les traits de similitudes ou de différences. Elle permet en plus de faire un recoupement par centre d'intérêt des informations recueillies. L'analyse du contenu donne la possibilité de faire une comparaison sur les avis donnés par les répondants.

Sur le plan quantitatif le questionnaire qui est le mode de collecte des données primaires le plus développé en la matière est utilisé. Celui-ci a l'avantage pour le chercheur de le confronter directement aux personnes détentrices de l'information. Le questionnaire a été administré auprès de cinquante-neuf (59) grandes entreprises de tous les secteurs d'activités (primaire, secondaire et tertiaire) qui existent au Togo. Pour la constitution de l'échantillon pour l'étude quantitative, le répertoire des entreprises nouvellement élaboré par l'INSEED a été utilisé. Ce répertoire concerne les entreprises en activité jusqu'à 2016. Il contient deux mille neuf cent cinq (2905) entreprises réparties sur toute l'étendue du territoire togolais. Pour la sélection des entreprises de l'échantillon, les entreprises qui ont le siège social se trouve à Lomé ont été identifiées. Elles sont ensuite classées en deux catégories : celles qui sont de grande taille et celles qui sont de petite et moyenne taille. Etant donné que l'article porte sur les grandes entreprises, les cinquante-neuf (59) grandes entreprises sont retenues.

Le questionnaire est un questionnaire psychométrique et binaire élaboré à partir des entretiens, de la littérature et des documents du SYSCOHADA. Le questionnaire contient des questions auxquelles les répondants ont indiqué leur degré d'accord sur une échelle de likert à cinq (5) points. Il est administré de deux (2) façons soit en face à face dans un lieu à convenance du répondant, soit remis en mains à mains pour être retiré quelques jours plus tard. La collecte a duré un (1) mois et demi pour limiter l'effet de contamination. Au cours de cette période, sur les cinquante-neuf (59) questionnaires distribués, trente-sept (37) questionnaires sont collectés et qui ont fait l'objet de l'analyse des données.

Nous avons ensuite saisi les réponses régulières à partir du logiciel Epi data dans un programme que nous avons conçu à cet effet. Le traitement des données a consisté à mettre sous forme exploitable les données recueillies au cours de l'enquête afin de favoriser l'analyse des résultats. Plusieurs étapes ont été nécessaires pour aboutir aux résultats exploitables. Après avoir recueillis les trente-sept (37) questionnaires régulièrement remplis, des scores ont été attribués aux modalités de l'échelle de Likert utilisée. Ainsi, pas du tout d'accord correspondait à la note 1, pas d'accord à 2, indifférent à 3, d'accord à 4, tout à fait d'accord à 5. Et enfin nous avons généré les résultats en tableaux simples, en tableaux croisés afin d'être analysés et interprétés. Ceci est fait avec le logiciel SPSS. Les tests de student ont été effectués pour tester la significativité des moyennes calculées. Ces tests portent sur les affirmations en vue de savoir si les enquêtés sont d'accord ou non avec celles-ci. Il est à signaler que ces affirmations portent les motivations des dirigeants en matière de choix de comptabilisation des actifs immatériels.

IV Résultats et discussions

IV 1 Présentation des résultats

Les résultats proviennent de trente-sept (37) entreprises sur les cinquante-neuf (59) sollicitées pour l'enquête, soit un taux de retour d'environ 63%. Le profil des entreprises ayant constitué notre échantillon d'étude sont caractérisées par cinq (5) paramètres : forme juridique, secteur d'activité, expérience, sexe, niveau d'instruction, âge. Le tableau 1 ci-dessous présente le résumé des données sur les trois premiers paramètres.

Tableau 1 : répartition des PME selon l'expérience suivant les secteurs d'activités et la forme juridique

| | | Total | | Expérience |
|--|-----------|--------------|-----------|-------------------|
| | | % | n | |
| Forme juridique de l'entreprise | SARL | 64,9 | 24 | 19,5 |
| | SA | 35,1 | 13 | 24 |
| Ensemble | | | 37 | 21,1 |
| | | | | |
| Secteur d'activité | Commerce | 37,8 | 14 | 23,4 |
| | Industrie | 18,9 | 07 | 25,5 |
| | Services | 43,3 | 16 | 17,1 |
| Ensemble | | | 37 | 21,1 |

Source : données de l'enquête

Deux (2) formes de statut juridique constituent notre échantillon. Il s'agit des SARL (Société A Responsabilité Limitée) et de SA (Société Anonyme). Les sociétés à responsabilité limitée dominent notre échantillon et représentent 64,9% de l'échantillon soit la majorité. Les entreprises ayant un statut juridique de SA sont formées de 35,1% des entreprises interrogées. Selon le secteur d'activité, l'échantillon est constitué en majorité d'entreprises de services : 43,3% d'entreprises de services, 37,8% d'entreprises de commerce et 18,9% d'entreprises industrielles. Nous pouvons dire que ces trois (3) secteurs sont les secteurs de prédilection de la grande entreprise au Togo au regard des données de l'économie togolaise.

Les directeurs financiers et les auditeurs des entreprises interrogés ont plus de vingt et un (21) ans d'expériences en moyenne. Ces résultats globaux cachent des diversités selon les secteurs d'activités et la forme juridique des entreprises interrogées.

Tableau 2 : Répartition des PE selon la qualité du répondant suivant les secteurs d'activités et la forme juridique

| | | Forme juridique de l'entreprise | | Secteur d'activité | | | Ensemble |
|------------------------------------|------------------|---------------------------------|------|--------------------|-----------|----------|----------|
| | | SARL | SA | Commerce | Industrie | Services | |
| Sexe | Masculin | 78,2 | 92,3 | 78,6 | 85,7 | 87,5 | 83,8 |
| | Féminin | 21,8 | 7,7 | 21,4 | 14,3 | 12,5 | 16,2 |
| Niveau d'étude du répondant | Inférieur Master | 25,0 | 23,1 | 28,6 | 0,0 | 12,5 | 16,2 |
| | Master | 75,0 | 69,2 | 71,4 | 100 | 81,25 | 81,1 |
| | Supérieur Master | 0,0 | 7,7 | 0,0 | 0,0 | 6,25 | 2,7 |
| Age moyen répondant | | 52 | 56 | 51 | 57 | 54 | 53,4 |

Source : données de l'enquête

Sur le plan genre, les résultats montrent que les directeurs financiers et les auditeurs sont moins des femmes. Ces dernières représentent seulement 16,2% des individus interrogés. Les grandes entreprises enquêtées dont les directeurs financiers et les auditeurs sont de sexe masculin représentent 83,7% des entreprises interrogées. Les résultats confirment l'hypothèse généralement admise que les entreprises en Afrique dont le nombre d'employés apparaît important sont souvent dirigées par des hommes. L'analyse selon les secteurs d'activités montre la même tendance. Parmi les grandes entreprises enquêtées, celles dont les directeurs financiers et les auditeurs sont des hommes représentent 78,6% dans le commerce, 85,7%

dans l'industrie et 87,5% dans le service contre respectivement 21,4%, 14,3% et 12,5% qui disposent des femmes comme directeurs financiers ou auditeurs. Selon le statut juridique nous remarquons que la tendance reste inchangée. Dans les SARL et SA plus de 70% des grandes entreprises enquêtées ont des directeurs financiers et des auditeurs hommes.

D'après les données de l'étude consignées dans le tableau ci-dessus, la majeure partie des services financiers ou d'audit des entreprises sont dirigés par des personnes âgées de cinquante-trois (53) ans ou plus. Leurs dirigeants ont fait de formation. Sur le plan instruction, la majorité des directeurs financiers et des auditeurs de ces entreprises interrogés ont des niveaux de formation de Master ou plus (83,8%).

A partir des résultats de l'étude qualitative, les professionnels de l'information comptable et financière interrogés ont donné des informations sur les raisons qui semblent pousser les dirigeants des grandes entreprises au Togo au choix de comptabilisation des actifs immatériels. Le tableau suivant montre les motivations données.

Tableau 3 : Motifs de comptabilisation des actifs immatériels

| Raisons | N | Pourcentage |
|--|----------|--------------------|
| Payement d'impôt | 5 | 83% |
| Principes comptables | 6 | 100% |
| Fiabilité de l'information pour permettre l'obtention de crédit bancaire | 4 | 67% |
| Avoir de bon résultat aux yeux des actionnaires | 6 | 100% |
| Limiter les revendications salariales du personnel | 3 | 50% |
| Suivre la pratique des concurrents | 3 | 50% |
| Recommandation de l'audit | 4 | 67% |

Source : données de l'enquête

Au vu du tableau ci-dessus, les résultats montrent que les entreprises comptabilisent les actifs immatériels pour minimiser l'impôt, pour obtenir des crédits bancaires, pour limiter les revendications salariales du personnel. La plupart des interviewés selon le tableau ci-dessus estiment que l'impôt est parfois la raison majeure qui les conduit à faire le choix de comptabilisation des actifs immatériels, Il ressort également que les dirigeants se fondent essentiellement sur le caractère informatif du traitement comptable pour la comptabilisation des actifs immatériels ce qui est un enjeu extrêmement important aux yeux des partenaires de l'entreprise. Par exemple, lorsqu'elles ambitionnent des crédits bancaires, les entreprises effectuent le choix de comptabilisation des actifs immatériels pour maquiller leurs états financiers. En outre, il faut dire que les entreprises enquêtées sont gérées par des directeurs généraux qui ne sont pas propriétaires de l'entreprise c'est-à-dire des dirigeants qui ne

détiennent pas une participation dans le capital de l'entreprise. Pour ce faire, afin qu'ils maintiennent leur poste ils optent de comptabiliser les actifs immatériels. Ce choix comptable vise à maximiser la richesse des actionnaires, essentiellement grâce à une augmentation du résultat liée à la comptabilisation partielle en charges par le truchement des amortissements.

Il n'existe pas de mesure empirique parfaite de l'ensemble des actifs immatériels d'une entreprise. Si ceux-ci dépendent d'investissements en recherche et développement ou de publicité, alors ces derniers représentent un proxy de la valeur des actifs immatériels, et la prise en compte de ces éléments conduit à proposer des mesures empiriques fondées sur des valeurs comptables. Ainsi dans cette étude trois éléments issus du SYSCOHADA ont permis d'opérationnaliser les actifs immatériels. Il s'agit des charges immobilisées, des immobilisations incorporelles, des dépenses immatérielles.

Tableau 3 : Motifs de comptabilisation des actifs immatériels

| Raisons | Moyenne | Ecart type | P |
|---|----------------|-------------------|----------|
| La comptabilisation des charges immobilisées répond à la préoccupation de calcul d'impôt | 3,76 | 0,94 | 0,00 |
| La comptabilisation des immobilisations incorporelles répond à la préoccupation de calcul d'impôt | 3,8 | 0,81 | 0,01 |
| La comptabilisation des dépenses immatérielles répond à la préoccupation de calcul d'impôt | 3,7 | 0,93 | 0,00 |
| La comptabilisation des charges immobilisées répond aux principes comptables | 4,8 | 0,42 | 0,00 |
| La comptabilisation des immobilisations incorporelles répond aux principes comptables | 4,6 | 0,92 | 0,01 |
| La comptabilisation des dépenses immatérielles répond aux principes comptables | 3,8 | 0,96 | 0,00 |
| La comptabilisation des charges immobilisées répond à la logique de fiabilité de l'information pour permettre l'obtention de crédit bancaire | 2,9 | 0,36 | 0,01 |
| La comptabilisation des immobilisations incorporelles répond à la logique de fiabilité de l'information pour permettre l'obtention de crédit bancaire | 3,44 | 0,63 | 0,02 |
| La comptabilisation des dépenses immatérielles répond à la logique de fiabilité de l'information pour permettre l'obtention de crédit bancaire | 2,24 | 0,83 | 0,01 |
| La comptabilisation des charges immobilisées répond à la logique d'avoir de bon résultat aux yeux des actionnaires | 3,2 | 0,85 | 0,00 |
| La comptabilisation des immobilisations incorporelles répond à la logique d'avoir de bon résultat aux yeux des actionnaires | 4,56 | 0,68 | 0,01 |
| La comptabilisation des dépenses immatérielles répond à la logique d'avoir de bon résultat aux yeux des actionnaires | 2,48 | 0,84 | 0,00 |
| La comptabilisation des charges immobilisées répond à la logique de limiter les revendications salariales du personnel | 1,4 | 0,64 | 0,02 |

| | | | |
|---|------|------|------|
| La comptabilisation des immobilisations incorporelles répond à la logique de limiter les revendications salariales du personnel | 1,36 | 0,89 | 0,00 |
| La comptabilisation des dépenses immatérielles répond à la logique de limiter les revendications salariales du personnel | 1,8 | 0,54 | 0,00 |
| La comptabilisation des charges immobilisées répond à la logique de suivre la pratique des concurrents | 3,3 | 0,74 | 0,01 |
| La comptabilisation des immobilisations incorporelles répond à la logique de suivre la pratique des concurrents | 4,7 | 0,88 | 0,01 |
| La comptabilisation des dépenses immatérielles répond à la logique de suivre la pratique des concurrents | 3,33 | 0,83 | 0,01 |
| La comptabilisation des charges immobilisées répond aux recommandations de l'audit | 1,8 | 0,86 | 0,00 |
| La comptabilisation des immobilisations incorporelles répond aux recommandations de l'audit | 1,34 | 0,58 | 0,01 |
| La comptabilisation des dépenses immatérielles répond aux recommandations de l'audit | 1,7 | 0,91 | 0,03 |

Source : données de l'enquête

Les résultats de notre enquête présentés dans le tableau 3 et les tests de comparaison de moyenne indiquent que les raisons de comptabilisation des actifs immatériels sont multiples. Les moyennes de ces items sont supérieures et significativement différentes de 3. Par contre, Les moyennes des autres items sont inférieures et significativement différentes de 2. Ce qui veut dire que les dirigeants ont recourt dans une moindre mesure à la comptabilisation des actifs immatériels dans la logique de fiabilité de l'information pour permettre l'obtention de crédit bancaire, dans la logique de limiter les revendications salariales du personnel ou pour répondre aux recommandations de l'audit.

IV 2 Discussions

L'objectif principal d'un état financier est de fournir une information utile en matière d'investissement et de crédit (Bouwman, Frishkoff, Frishkoff, 1987). De cette étude ainsi que de celles qui l'ont précédé, il ressort d'une part, que la question de choix de comptabilisation des actifs immatériels à des fins de gestion à long terme de l'entreprise reste toujours posée. En effet, l'importance des données comptables et financières pour le manager ne peut se limiter à leur usage à des fins opérationnelles ou pour satisfaire des obligations fiscales ou légales. Le manager devra utiliser les données comptables et financières dans leur complétude en élargissant l'utilité aux besoins stratégiques de l'entreprise. D'autre part, aucune allusion n'est faite à l'incidence d'un nouveau cadre comptable sur les choix de comptabilisation des actifs immatériels à des fins de gestion à long terme de l'entreprise.

Ainsi l'étude de l'endettement comme un déterminant des choix comptables suggère que les entreprises soient incitées à adopter les choix comptables qui leur permettent de se libérer des contraintes financières imposées par les contrats d'endettement. L'endettement peut influencer les choix comptables en matière de comptabilisation des actifs immatériels. Dans ce contexte, nos résultats corroborent ceux de Skinner (1993). Ce dernier postule que les entreprises à faibles opportunités d'investissements (moins de dépenses immatérielles) sont incitées à choisir les méthodes comptables qui augmentent le résultat. Son observation a montré que ces entreprises sont plus endettées et par suite sont plus gênées par les clauses restrictives mis en place par les banques.

Les résultats montrent également que les dirigeants adaptent leurs choix comptables pour satisfaire aux attentes des actionnaires. Ce qui est contraire aux résultats de Watts et Zimmerman (1986) et Scott, (1997) et Mard (2004). Ils montrent que le dirigeant peut adopter un comportement maximisateur pour détourner ses choix comptables au profit de l'augmentation de sa rémunération. En effet, lorsque sa rémunération est indexée sur des indicateurs comptables, le dirigeant optera pour les choix comptables qui augmentent le résultat tel que, par exemple, le recours à l'activation des investissements immatériels. Ceci s'inscrit dans la logique de la théorie positive de la comptabilité. Cette théorie stipule Les individus se préoccupent de tout ce qui est source d'utilité ou de désutilité et sont des évaluateurs. Ils sont à même de faire des arbitrages entre les différentes sources d'utilité et leurs préférences sont transitives. Les individus sont insatiables. Les individus sont maximisateurs. Ils sont censés maximiser une fonction d'utilité dont les arguments ne sont pas exclusivement pécuniaires, sous contraintes. Ces contraintes peuvent être cognitives et les choix effectués tiennent compte des coûts d'acquisition du savoir et de l'information. Les individus sont créatifs et savent s'adapter; ils sont à même de prévoir les changements de leur environnement, d'en évaluer les conséquences et d'y répondre en créant de nouvelles opportunités dont ils sont capables d'apprécier l'intérêt. Ceci rejoint également la théorie politico-contractuelle étudiant les déterminants organisationnels, économiques et politiques des choix effectués par les préparateurs des comptes (Colasse, 2005).

Les résultats montrent par ailleurs que le choix de comptabilisation des actifs immatériels peut provenir d'une recommandation des audits. L'audit des comptes, selon Jensen et Meckling (1976) représente pour les dirigeants un mécanisme de dédouanement et un moyen de réduire la latitude discrétionnaire de ces derniers. De ce fait, l'information comptable

sous-entend les avis des analystes financiers (Charreaux, 1999). L'analyse de la comptabilité va donc se consacrer aux perspectives (Degos, 1998 ; Charreaux, 1999). Dans ce cas nous sommes dans la théorie d'agence. La relation d'agence va donc permettre au principal, compte tenu de l'objectif de répartition des charges, de mieux opérer les choix de l'agent (du manager) et de profiter de la meilleure connaissance par l'agent de l'utilisation des ressources allouées (Wagenhofer, 1996; Magee, 1988). Les choix de l'agent sont donc fonction des efforts fournis pour l'accomplissement de ses missions et de la consommation des ressources allouées par le principal. Cette théorie met exergue le lien plus spécifique qui relie le financement d'une part et les dépenses immatérielles d'autre part est le concept d'opportunités d'investissement. Ce qui pousse Thibierge à dire : les dépenses immatérielles constituent un des déterminants les plus forts des opportunités de croissance c'est-à-dire des dépenses immatérielles vont induire des opportunités de croissance, elles-mêmes ayant un impact sur les politique de financement des entreprises.

Bibliographie

Bardin L. (2003). « *L'analyse de contenu* », Paris, PUF.

Berland, N., A. Deville, C. Piot, V. Capkun (2016). « 20 ans de publications en CCA...et des projets pour encore 20 ans », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 22, pp.7-26.

Casta J.F., Ramond O. (2010). « De la construction du résultat comme mécanisme de gouvernance. Quelques pistes de recherche », *Actes du 31^{ème} congrès de l'Association francophone de comptabilité*, Nice, France, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00681206>.

Casta. J. F et Ramond. O, (2009), « Politique comptable des entreprises », Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, Ed. Economica, Paris,

Chabrak, N (2000), « La politique comptable comme comportement organisationnel : une approche sociocognitive », Congrès ASAC-IFSAM 2000, Montréal, Québec, Canada.

Charreaux G. (1999), « La théorie positive de l'agence : lecture et relectures », in Koenig G. (dir.), *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*, Paris, Economica, pp.61-141.

Colasse B. (2005), « Raymond John Chambers : Pour une comptabilité continuellement actuelle, in Colasse Bernard. *Les grands auteurs en comptabilité*, Colombelles, p.197-216.

- Degos J.G. (1998), *Histoire de la comptabilité*, Que sais-je ? PUF, Paris.
- Demaria. S, Dufour. D, (2007), « Les choix d'options comptables lors de la transition aux normes IAS/IFRS : quel rôle pour la prudence ? », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.Thématique, N°Décembre,
- Gavard – Perret et al., (2012). « *Méthodologie de la recherche en Sciences de gestion : Réussir son mémoire ou sa thèse* », 2e édition Pearson, pp. 275-306.
- Hamza S.E (2012). « Les spécificités de la gestion des résultats des entreprises tunisiennes à travers une analyse qualitative », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, pp 1-28.
- Jensen M. C. (1976), *Reflections on the State of Accounting Research and the Regulation of Accounting*, Stanford University Press, p. 11-19.
- Leymarie S. (2001), « La prise en compte de l'investissement immatériel- cas d'expérimentation », *Document de recherche*, n°2001-02.
- Maggee R.P. (1988), « Variable cost allocation in a principal/agent setting », *The Accounting Review*, vol. 63, No.1, pp.42-54.
- Mard, Y (2004), « Gestion des résultats comptables : l'influence de la politique financière », *de la performance et du contrôle* », *XXVeme congress de l'AFC- Orléans*, pp 1-26.
- Marmousez. O (2009). « Gestion du résultat », *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Economica, pp. 851-859.
- Miles M. B. et Huberman A. M. (2003). « *Analyse des données qualitatives* », méthodes en sciences humaines, *de boeck*, pp 22-28.
- Stolowy H. et Breton G. (2003). « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol 9, n°1, pp. 125-151.
- Stolowy H., (2009). « Comptabilité créative », *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Economica, pp. 187-207.
- Vidal. O (2010), « Gestion du résultat pour éviter de publier une perte : les montants manipulés sont-ils marginaux ? », *AFC-Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 16, pp.11-39.
- Vidal. O, (2011), « De l'importance des seuils en comptabilité », *Comptabilités, économie et société*, Montpellier, France.

Wagenhofer, A. (1996), « The value of distorting overhead cost allocations in an agency setting », *Management Accounting Research*, vol. 7, , No.4, pp. 367-385